

DISCOURS DE LA SAINT-THOMAS

1546. — Le Consulat fait payer 100 livres tournois à Geoffroy Rivière, médecin, pour l'oraison de la Saint-Thomas, parce qu'il ne se trouvait point de docteur pour faire cette oraison. (Actes consulaires.)

1556. — Antoine de Masso fait la harangue de la Saint-Thomas.

1571. — Claude Riche, avocat au présidial, fait la harangue de la Saint-Thomas.

1630. — Pierre Dorlin, avocat au présidial, fait la harangue de la Saint-Thomas.

1640. — N. Duguet, avocat au présidial, fait la harangue de la Saint-Thomas. Il reçoit 60 livres pour cela.

1651. — 19 décembre. On arrête que l'oraison de la Saint-Thomas se fera au nouvel Hôtel-de-Ville, mais que la messe du Saint-Esprit se dira encore à la chapelle de Saint-Jacques. (Actes consulaires.)

1674. — 19 avril. Le docteur de Cotton est retenu pour le discours de la Saint-Thomas.

1715. — Claude Chancel, prêtre, fait l'oraison de la Saint-Thomas. (Mémoires de M. Michon.)

1717. — Camille Perrichon aîné, fils du secrétaire de la ville, fait l'oraison de la Saint-Thomas.

1724. — Térasson jeune, avocat, fils de feu Térasson, dernier échevin. Discours sur l'utilité des belles-lettres et des sciences.

1725. — Roche. Discours sur la justice en général. On le trouve mauvais.

1726. — Vauversin, jeune homme, fils d'un employé